



ÉCOLE DES ARTS MARTIAUX DE VARENNES

SAISON 2021 /2022



La reprise se fait le **lundi 6 septembre 2021 au dojo rue de la Brunette à Varennes s/ Allier**. Les dossiers d'inscription sont transmis par mail. Dans la mesure du possible, merci de les remplir et les retourner par mail (attestation d'assurance et certificat médical peuvent être scannés et jointes au mail en PJ). Seul le paiement sera à retourner au professeur, ou membre du bureau présent au dojo ou par courrier : le champ saulnier 03150 Boucé.

Les cours seront assurés par 3 professeurs (Serge, Jacques et Guillaume) sous la supervision de Serge FOIGNE.

DISCIPLINES : <u>2 séances découvertes gratuites</u>	Licence FFJDA	+ Cotisation club	= TOTAL
JUDO 4-6 ans Jeudi de 17h30 à 18h15 et Samedi de 09h00 à 09h45		60	60 €
JUDO 6-9 ans Jeudi de 18h15 à 19h15 et Samedi de 9h45 à 10h45	40	85	125 €
JUDO 10 ans et + Jeudi 19h15 à 20h45 et Samedi 10h45 à 12h15	40	85	125 €
JUJITSU SELF-DÉFENSE (à partir de 14 ans) Lundi 18h30 à 20h30	40	45	85 €
TAÏSO Lundi 20h30 à 21h30		70	70 €
ACCÈS AUX COURS JUDO + JUJITSU	40	90	130 €

Paiement en liquide, chèque à l'ordre de l'EAM VARENNES ou coupons sport. Pour une même famille, réduction de 10% sur la plus petite **cotisation du club** à partir de 2 membres d'une famille.

LES AIDES EXTERNES :

Pass' Région (15-25 ans) : Si vous en êtes détenteur, n'oubliez pas d'en faire une photocopie (recto – verso) à joindre au dossier et de déduire 30 € lors de votre paiement (60 € pour les filles).

Pass'Sport (6-17 ans sous conditions) : réduction de 50 €, informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Carte Passerelle : du 02/09/21 au 06/07/2022, pour les élèves de CM1/CM2/6^{ème} licenciés à l'USEP, l'UGSEL ou l'UNSS, possibilité de tester pendant 3 séances sur présentation de la carte.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est obligatoire de s'assurer de la présence du professeur et de la réalisation du cours avant de laisser son enfant au dojo et de venir récupérer celui-ci devant la salle de judo. Le professeur et les membres du bureau ne sauraient être tenus responsables en dehors des heures d'entraînements de l'enfant.

- Pour des raisons de calme et de sérénité lors du cours, **les parents ne sont pas autorisés à assister à la séance**. Sauf exception, après demande motivée auprès du professeur. Dans ce cas, le plus grand silence sera requis par respect pour le déroulement du cours.
- Nous rappelons que **l'enseignant est le seul responsable sur le tatami**. Personne n'est autorisé à intervenir lors du cours.
- Pour une progression correcte, **l'assiduité aux cours est nécessaire**.
- **Les bijoux** quels qu'ils soient **sont interdits**.
- Les ongles de mains et de pieds doivent être coupés courts. **Tout manquement à l'hygiène pourra engendrer un refus d'accès au tatami**.
- **Le certificat médical** n'est plus nécessaire pour les mineurs. Seule une attestation signée par une personne exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du QS Sport mineurs a donné lieu à une réponse négative est à fournir (dans le cas contraire, un certificat médical de moins de **6 mois** est obligatoire).
Pour les majeurs, pas de changement : le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo en compétition est obligatoire pour l'obtention d'une licence et est à **renouveler tous les 3 ans**. Pour les autres, l'attestation de réponses négatives au QS Sport majeurs est à fournir (dans le cas d'une seule réponse positive, fournir un certificat médical de moins de **6 mois**).
- **Pour les disciplines « judo 4-6 ans » et « Taïso », fournir une assurance responsabilité civile avec protection « Individuelle Accidents corporels ».**
- Tout dossier incomplet ou paiement non soldé dans les temps entraînera la suspension de l'élève jusqu'à régularisation de la situation.

- Toute année commencée est due dans son intégralité.
- Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et jours fériés.
- **Spécificité COVID19 : la passe sanitaire est OBLIGATOIRE pour les plus de 12 ans, respect des gestes barrières : gel hydroalcoolique en entrant et sortant du dojo, masque obligatoire aux abords du dojo.**

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LE CLUB LORS DES TOURNOIS, STAGES ET CHAMPIONNATS

Le montant global de la saison est défini à la clôture des inscriptions de chaque saison sportive (fin octobre) ; il est proportionnel au nombre d'élèves inscrits ; il est fixé à 15 % des cotisations perçues par le club.

La ventilation des aides se fera en fonction et au fur et à mesure du calendrier des différents événements, **dans la limite du budget alloué. De ce fait, il est conseillé de faire parvenir au bureau votre demande de prise en charge au fur et à mesure et au plus tard fin mai de ladite saison, accompagnée des justificatifs.**

- Frais d'engagement (inscription approuvée au préalable par le professeur) :
 - Stages et tournois : prise en charge du montant total de l'inscription
 - Championnats : prise en charge à hauteur de 50 € max., sur présentation de justificatifs de repas et d'hôtel
- Frais de déplacement hors département (sur présentation des justificatifs de carburant et péage)
 - Défraiement kilométrique du professeur ;
 - Et / ou défraiement kilométrique d'une personne désignée **SI** il y a de nombreux compétiteurs ou si le professeur est absent (sauf si qu'un compétiteur).

CONTACTS

Jacques MESPLE (président et professeur) : 06 07 01 93 04

Stéphanie ALBERTI (trésorière) : 06 07 81 90 65

Serge FOIGNE (professeur D.E. 5^e DAN) : 06 84 62 70 15

Courriel : eamjudovareennes@gmail.com

Site internet : <https://eam-vareennes.fr>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/EAM-Judo-Jujitsu-Vareennes-Sur-Allier-273855649768617>

Info :

- Pour les adhérents compétiteur, merci de ne pas attendre le dernier moment pour retourner votre dossier complet avec règlement. Aucune validation de licence ne sera faite en urgence sans dossier à jour. Merci.
- **Pour les 12 ans et plus : (A compter du 30/09/21 pour les 12-17 ans)** le passe sanitaire est à fournir dès la première séance. Si l'adhérent est vacciné, fournir une copie du QR code papier ou au format numérique avec l'inscription afin de ne pas avoir à le présenter à chaque fois.
- **Cette année le club laisse à la charge des licenciés de prendre leur licence auprès de la FFJDA : ainsi lors de l'inscription au club merci de donner votre mail afin de vous envoyer le formulaire de prise de licence. Le montant est à payer au club avec la cotisation.**